

LUXEMBOURG SELECTION FUND

Société d'Investissement à Capital Variable
Registered Office: 33A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg
Registre de Commerce: Luxembourg B 96.268
(the "**Company**")

Notice to the shareholders of the LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar (the "**Sub-Fund**") (the "**Shareholders**")

Luxembourg, on 11 March 2026

*All capitalised terms used herein shall have the same meaning as in the prospectus of the Company (the "**Prospectus**").*

Dear Shareholders,

Recent regulatory changes have triggered a requirement to introduce additional liquidity management tools and to update the disclosures of the existing liquidity management tools in the Prospectus. In light of the updated requirements, the board of directors of the Company (the "**Board**") wishes to inform you of the following changes to the Prospectus of the Company:

1. Extension of notice periods

The General Section will be amended by a disclosure on the use of extension of notice periods as a liquidity management tool. The Management Company or Board of Directors may activate this extension applicable to redemption requests made by shareholders when redeeming their shares, for up to 90 days, when the Management Company or the Board of Directors determines in its own discretion the activation to be necessary to protect the Sub-Fund's and the investors best interests due to periods of market stress, liquidity problems, unusual redemption activity or any other specific exceptional circumstance.

2. Research expenses charged to the Sub-Fund

You are informed that research costs in connection with the investment decision-making process amounting to a maximum of EUR 60.000 p.a. incurred by the portfolio manager of the Sub-Fund may be charged to the Sub-Fund directly. Research work in the investment process is considered to be in the best interest of the Shareholders as they will allow the portfolio manager to purchase specialised research and analytical models in order to better identify value added opportunities which are consistent with the general strategy of the Sub-Fund and provide extra value to the Shareholders. In addition, these costs are necessary since this specialised research and analytical models require an expertise which is not feasible or economical for the portfolio manager to internalise and that fall beyond the basic corporate portfolio manager tool set.

The portfolio manager ensures that the research services are acquired in a manner that reasonably benefits the Sub-Fund and its investors. The exact amount of research cost that are charged to the Sub-Fund will be disclosed in the annual report.

3. Redemption in kind

Section "Redemption of shares" of the general part of the Prospectus will be amended to update the circumstances and operational aspects of the use of redemptions in kind.

The update clarifies that the Management Company or Board of Directors may satisfy redemption requests by transferring assets held by a sub-fund to the Shareholders, instead of cash, to prevent the sale of sizable blocks of securities in response to redemption requests, where such sale would be likely to result in significant transaction costs and market price impacts to the Shareholders, or

in any other circumstances as determined by the Management Company or Board of Directors. Redemptions in kind may be made directly or via intermediaries, will continue to be valued independently, and any related costs will generally be borne by the redeeming investor or such other third party as determined by the Management Company or Board of Directors.

The availability of redemptions in kind as a liquidity management tool will be restricted to professional investors. Outside the context of liquidity management, redemptions in kind may be used with regard to all investors, where requested or consented to by the latter.

4. Redemption gate

Section "Redemption of shares" of the general part of the Prospectus will be amended to update the circumstances and operational aspects of the use of redemption gates as a liquidity management tool.

The update clarifies that the Management Company or Board of Directors may activate a redemption gate if net redemption requests on a dealing date exceed 10% of the Net Asset Value of a sub-fund. When redemption gating is applied, the activation threshold will be applied equally to all investors of the sub-fund, and redemptions will be processed on a pro rata basis, with deferred requests prioritised on the next Valuation Day. Such redemption requests will be redeemed at the Net Asset Value per Share prevailing as at the Valuation Day on which they are redeemed.

5. Suspension of the issue, conversion and redemption of shares

The section "Suspension of the calculation of Net Asset Value and of the issue, conversion and redemption of shares" will be amended by the option to suspend repurchases for the sub-funds. Furthermore, the section will be renamed to "Suspension of the calculation of Net Asset Value and of the issue, conversion, redemption and/or repurchase of shares".

* * *

Shareholders disagreeing with the changes described in section 1 above may redeem their shares of the Sub-Fund free of any charge from the date of this notice until 10 April 2026.

The abovementioned changes and additional clerical changes will be reflected in an updated version of the Prospectus to be dated April 2026 which will be made available to the shareholders at the registered office of the Company.

The Board

LUXEMBOURG SELECTION FUND

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 33A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Registre de Commerce : Luxembourg B 96.268
(la « **Société** »)

Avis aux actionnaires de LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar (le « Compartiment ») (les « Actionnaires »)

Luxembourg, le 11 mars 2026

*Les termes commençant par une majuscule dans les présentes auront le sens qui leur est donné dans le prospectus de la Société (le « **Prospectus** »).*

Chers Actionnaires,

Certains changements réglementaires récents ont imposé l'instauration d'outils de gestion des liquidités supplémentaires et la mise à jour des informations sur les outils existants publiées dans le Prospectus. Compte tenu de ces nouvelles exigences, le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») souhaite vous informer des modifications suivantes apportées au Prospectus de la Société :

1. Extension des périodes de préavis

Des informations sur l'utilisation de l'extension des périodes de préavis comme outil de gestion des liquidités seront intégrées à la Section Généralités. La Société de gestion ou le Conseil d'administration peut appliquer cette extension valable pour les demandes de rachat émises par les actionnaires lors du rachat des actions, celle-ci pouvant aller jusqu'à 90 jours, si la Société de gestion ou le Conseil d'administration estime, à sa propre discrétion, qu'elle est nécessaire afin de protéger les meilleurs intérêts du Compartiment et des investisseurs en raison de périodes de tensions sur le marché, de problèmes de liquidité, de volumes de rachat inhabituels ou d'autres circonstances exceptionnelles spécifiques.

2. Dépenses de recherche facturées au Compartiment

Nous vous informons du fait que les frais de recherche liés au processus de prise de décisions d'investissement, engagés par le gestionnaire de portefeuille du Compartiment pour une somme maximum de 60.000 EUR par an, peuvent être facturés directement au Compartiment. Les travaux de recherche menés durant le processus d'investissement sont jugés comme étant dans le meilleur intérêt des Actionnaires, dès lors qu'ils permettront au gestionnaire de portefeuille d'acquérir des modèles analytiques et de recherche spécialisés afin d'identifier plus efficacement les opportunités de valeur ajoutée conformes à la stratégie globale du Compartiment et offrant une valeur supplémentaire aux Actionnaires. Ces coûts sont par ailleurs indispensables dans la mesure où ces modèles analytiques et de recherche spécialisés exigent une expertise qu'il n'est pas possible ou rentable pour le gestionnaire de portefeuille de conserver en interne et qui n'entre pas dans les compétences de base d'un gestionnaire de portefeuille d'entreprises.

Le gestionnaire de portefeuille veille à ce que les services de recherche soient acquis d'une manière raisonnablement avantageuse pour le Compartiment et ses investisseurs. Le montant exact des coûts de recherche facturés au Compartiment sera publié dans le rapport annuel.

3. Rachat en nature

La Section « Rachat d'actions » de la partie générale du Prospectus sera modifiée afin de mettre à jour les conditions et les aspects opérationnels du recours aux rachats en nature.

La mise à jour précise que la Société de gestion ou le Conseil d'administration peuvent satisfaire aux demandes de rachat en transférant aux Actionnaires des actifs détenus par un compartiment plutôt que des liquidités, afin d'éviter la vente de volumes importants de titres en réponse aux demandes de rachat, lorsque cette vente est susceptible d'entraîner des coûts de transaction élevés et un impact sur les prix du marché pour les Actionnaires, ou dans tout autre cas tel que déterminé par la Société de gestion ou le Conseil d'administration. Les rachats en nature peuvent être effectués directement ou par le biais d'intermédiaires et continueront d'être évalués de manière indépendante. Tout coût connexe sera généralement supporté par l'investisseur qui demande le rachat ou par un autre tiers désigné par la Société de gestion ou le Conseil d'administration.

Le recours à des rachats en nature en tant qu'outil de gestion des liquidités est réservé aux investisseurs professionnels. En dehors du cadre de la gestion des liquidités, les rachats en nature peuvent être effectués pour tous les investisseurs, lorsqu'ils en font la demande ou y consentent.

4. Plafonnement des rachats

La Section « Rachat d'actions » de la partie générale du Prospectus sera modifiée afin de mettre à jour les conditions et les aspects opérationnels du recours au plafonnement des rachats en tant qu'outil de gestion des liquidités.

La mise à jour précise que la Société de gestion ou le Conseil d'administration peuvent appliquer un plafonnement des rachats si les demandes de rachat nettes lors d'un jour de transaction sont supérieures à 10% de la Valeur nette d'inventaire d'un compartiment. Lorsqu'un plafonnement des rachats est mis en place, le seuil d'activation sera appliqué de manière égale à tous les investisseurs du compartiment, et les rachats seront traités sur une base proportionnelle, les demandes reportées étant prioritaires le Jour d'évaluation suivant. Les rachats ainsi demandés seront effectués à la Valeur nette d'inventaire par Action en vigueur lors du Jour d'évaluation durant lequel a lieu le rachat.

5. Suspension de l'émission, de la conversion et du rachat d'actions

La section « Suspension du calcul de la Valeur nette d'inventaire et de l'émission, de la conversion et du rachat d'actions » sera modifiée afin d'y intégrer la possibilité de suspendre les remboursements au titre des compartiments. Par ailleurs, la section sera renommée « Suspension du calcul de la Valeur nette d'inventaire et de l'émission, de la conversion et du remboursement et/ou rachat d'actions ».

* * *

Les Actionnaires n'approuvant pas les modifications décrites à la section 1 ci-dessus peuvent demander le rachat de leurs actions du Compartiment gratuitement à partir de la date du présent avis et jusqu'au 10 avril 2026.

Les changements et modifications administratives supplémentaires susmentionnés seront reflétés dans une version actualisée du Prospectus datée d'avril 2026, qui sera mise à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Le Conseil

LUXEMBOURG SELECTION FUND

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois
Siège social : 33A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Registre de Commerce : Luxembourg B 96.268
(la « **Société** »)

Avis aux actionnaires de LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar (le « Compartiment ») (les « Actionnaires »)

Luxembourg, le 11 mars 2026

*Les termes commençant par une majuscule dans les présentes auront le sens qui leur est donné dans le prospectus de la Société (le « **Prospectus** »).*

Chers Actionnaires,

Certains changements réglementaires récents ont imposé l'instauration d'outils de gestion des liquidités supplémentaires et la mise à jour des informations sur les outils existants publiées dans le Prospectus. Compte tenu de ces nouvelles exigences, le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») souhaite vous informer des modifications suivantes apportées au Prospectus de la Société :

1. Extension des périodes de préavis

Des informations sur l'utilisation de l'extension des périodes de préavis comme outil de gestion des liquidités seront intégrées à la Section Généralités. La Société de gestion ou le Conseil d'administration peut appliquer cette extension valable pour les demandes de rachat émises par les actionnaires lors du rachat des actions, celle-ci pouvant aller jusqu'à 90 jours, si la Société de gestion ou le Conseil d'administration estime, à sa propre discrétion, qu'elle est nécessaire afin de protéger les meilleurs intérêts du Compartiment et des investisseurs en raison de périodes de tensions sur le marché, de problèmes de liquidité, de volumes de rachat inhabituels ou d'autres circonstances exceptionnelles spécifiques.

2. Dépenses de recherche facturées au Compartiment

Nous vous informons du fait que les frais de recherche liés au processus de prise de décisions d'investissement, engagés par le gestionnaire de portefeuille du Compartiment pour une somme maximum de 60.000 EUR par an, peuvent être facturés directement au Compartiment. Les travaux de recherche menés durant le processus d'investissement sont jugés comme étant dans le meilleur intérêt des Actionnaires, dès lors qu'ils permettront au gestionnaire de portefeuille d'acquérir des modèles analytiques et de recherche spécialisée afin d'identifier plus efficacement les opportunités de valeur ajoutée conformes à la stratégie globale du Compartiment et offrant une valeur supplémentaire aux Actionnaires. Ces coûts sont par ailleurs indispensables dans la mesure où ces modèles analytiques et de recherche spécialisés exigent une expertise qu'il n'est pas possible ou rentable pour le gestionnaire de portefeuille de conserver en interne et qui n'entre pas dans les compétences de base d'un gestionnaire de portefeuille d'entreprises.

Le gestionnaire de portefeuille veille à ce que les services de recherche soient acquis d'une manière raisonnablement avantageuse pour le Compartiment et ses investisseurs. Le montant exact des coûts de recherche facturés au Compartiment sera publié dans le rapport annuel.

3. Rachat en nature

La Section « Rachat d'actions » de la partie générale du Prospectus sera modifiée afin de mettre à jour les conditions et les aspects opérationnels du recours aux rachats en nature.

La mise à jour précise que la Société de gestion ou le Conseil d'administration peuvent satisfaire aux demandes de rachat en transférant aux Actionnaires des actifs détenus par un compartiment plutôt que des liquidités, afin d'éviter la vente de volumes importants de titres en réponse aux demandes de rachat, lorsque cette vente est susceptible d'entraîner des coûts de transaction élevés et un impact sur les prix du marché pour les Actionnaires, ou dans tout autre cas tel que déterminé par la Société de gestion ou le Conseil d'administration. Les rachats en nature peuvent être effectués directement ou par le biais d'intermédiaires et continueront d'être évalués de manière indépendante. Tout coût connexe sera généralement supporté par l'investisseur qui demande le rachat ou par un autre tiers désigné par la Société de gestion ou le Conseil d'administration.

Le recours à des rachats en nature en tant qu'outil de gestion des liquidités est réservé aux investisseurs professionnels. En dehors du cadre de la gestion des liquidités, les rachats en nature peuvent être effectués pour tous les investisseurs, lorsqu'ils en font la demande ou y consentent.

4. Plafonnement des rachats

La Section « Rachat d'actions » de la partie générale du Prospectus sera modifiée afin de mettre à jour les conditions et les aspects opérationnels du recours au plafonnement des rachats en tant qu'outil de gestion des liquidités.

La mise à jour précise que la Société de gestion ou le Conseil d'administration peuvent appliquer un plafonnement des rachats si les demandes de rachat nettes lors d'un jour de transaction sont supérieures à 10% de la Valeur nette d'inventaire d'un compartiment. Lorsqu'un plafonnement des rachats est mis en place, le seuil d'activation sera appliqué de manière égale à tous les investisseurs du compartiment, et les rachats seront traités sur une base proportionnelle, les demandes reportées étant prioritaires le Jour d'évaluation suivant. Les rachats ainsi demandés seront effectués à la Valeur nette d'inventaire par Action en vigueur lors du Jour d'évaluation durant lequel a lieu le rachat.

5. Suspension de l'émission, de la conversion et du rachat d'actions

La section « Suspension du calcul de la Valeur nette d'inventaire et de l'émission, de la conversion et du rachat d'actions » sera modifiée afin d'y intégrer la possibilité de suspendre les remboursements au titre des compartiments. Par ailleurs, la section sera renommée « Suspension du calcul de la Valeur nette d'inventaire et de l'émission, de la conversion et du remboursement et/ou rachat d'actions ».

* * *

Les Actionnaires n'approuvant pas les modifications décrites à la section 1 ci-dessus peuvent demander le rachat de leurs actions du Compartiment gratuitement, sauf taxes éventuelles, à partir de la date du présent avis et jusqu'au 10 avril 2026.

Les changements et modifications administratives supplémentaires susmentionnés seront reflétés dans une version actualisée du Prospectus datée d'avril 2026, qui sera mise à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Le prospectus, les derniers rapports périodiques en anglais ainsi que les documents d'information clé en français et en néerlandais, sont disponibles gratuitement auprès du siège social de la SICAV ainsi que sur le site www.fundinfo.com. Les actionnaires peuvent également contacter le siège social de la SICAV pour plus d'informations.

Société de Gestion et agent de contact selon la directive EU 2019/1160 Art 92:
UBS Asset Management (Europe) S.A.
33A Avenue J-F Kennedy, 9053 Luxembourg
Le Conseil